

# PROJET DE GRAND EOLIEN

Le permis de construire a été déposé. Il est en cours d'instruction : 5 éoliennes sur la Tuillière et 4 sur Cherier.  
**Combien demain ?** Hauteur : incroyable! **150mètres**

Les choses risquent maintenant d'aller vite.

Une association dont l'objectif est de s'opposer à ce projet est née. Elle est présidée par David DUPERRON et se nomme :  
« **Bien vivre en Pays d'URFE** »

**Rejoignez la** (participation 20 euros). Vous pouvez vous faire connaître en mairie de St Just.

Cette association compte conduire des actions visant à :

- faire connaître le gigantisme du projet (hélas pratiquement aucune communication n'est organisée)
- faire connaître les arguments qu'il convient d'opposer
- contrer, autant que possible, ce projet hélas bien avancé
- réfléchir à un autre avenir pour notre territoire

Il ne s'agit pas d'être systématiquement contre l'éolien mais contre ce projet car c'est :

## Un NON SENS !

- Grandes inquiétudes quant à l'impact sur les eaux qui alimentent par ailleurs de très nombreuses communes.

- Grandes inquiétudes quant à l'impact sur le milieu naturel : on nous impose pourtant de fortes contraintes dans le cadre du classement NATURA 2000 et paradoxalement on envisage un tel projet extrêmement impactant.

- Les études ont été réalisées par des bureaux d'études missionnés par l'investisseur ce qui les rend peu crédibles (le bureau d'études est juge et partie)

- La valeur des propriétés sera sans aucun doute impactée. Elles subiront une dévalorisation. Ces très grandes machines de 150 mètres de haut qui de plus clignotent la nuit et sont bruyantes pour les premiers voisins, engendrent évidemment une baisse de la valeur des biens, même celle des biens situés à plusieurs kilomètres du parc éolien (plus on est près et en co-visibilité plus l'impact est fort). Ces machines n'ont pas souvent bonne presse et font plutôt fuir les gens. C'est toute l'image du territoire qui est atteinte. La crainte de voir par la suite d'autres machines s'installer accroît encore le doute chez les acquéreurs potentiels ou acteurs notamment du tourisme vert.

Le schéma régional éolien précise pourtant bien que l'on doit prendre en compte cette problématique. C'est un document validé par le Préfet de région qui est complètement ignoré dans le cas présent.

C'est désolant : maintenant que nous sommes à 1 h00 de Lyon, véritable poumon économique de la région Rhône-Alpes et que nous pourrions tous tirer profit de ce rapprochement, nous ne trouvons rien de mieux que d'accueillir ce projet.

L'image du pays sera radicalement changée. Nous passerons d'un paysage de très belle campagne à un paysage industriel. C'est d'ailleurs là encore bien précisé au sein du schéma régional éolien.

C'est cela le développement touristique? Où se trouve l'intérêt général ? (Nous verrons ces immenses éoliennes sur plusieurs dizaines de kilomètres). L'effet sera impressionnant vu des communes concernées et des villages voisins. Le territoire sera véritablement « coiffé » par ces machines en mouvement permanent.

- Pas d'impact sur l'économie locale mais hélas un impact négatif sur le tourisme que l'on tente de promouvoir par ailleurs .Certains porteurs de projets et certains acteurs s'inquiètent déjà. Et parallèlement on finance un syndicat d'initiative ou le syndicat mixte des monts de la madeleine pour faire la promotion du territoire !!!
- Une filière largement subventionnée que tout le monde paye au travers de sa facture d'électricité, au bénéfice environnemental souvent remis en cause et très discutable pour des projets comme celui que l'on nous prépare. (Une très nombreuse littérature existe. On y dénonce notamment le lobby et les colossales sommes en jeu ...).
- C'est Électricité du Portugal qui est le promoteur abondé par des fonds chinois en provenance d'une société qui a créé le barrage des 3 gorges comptant parmi les symboles du désastre écologique et humain de ces dernières décennies. Ces capitaux se moquent de l'environnement mais sont hélas seulement attirés par le profit.
- Notre industrie française s'effondre et ces énormes projets ne profitent même pas à notre relance économique.
- Les quelques personnes qui tirent leurs épingles du jeu sont celles recevant des équipements sur leur terrain (souvent un bois) et qui d'ailleurs ne subiront pas, pour la plupart, les nuisances de proximité (visuelles, bruit ...) Elles percevront une petite rente. Il ne s'agit pas pour autant de les stigmatiser. Les communes et la CCPU percevront elles aussi une indemnité d'ailleurs bien en dessous de ce à quoi elles auraient du prétendre. Les autres ....regarderont tourner les pales.
- Aujourd'hui 9 éoliennes mais demain combien lorsque les infrastructures auront été créées ? 10, 20, 30 ?
- On installe un « sale climat » sur notre territoire .D'autres territoires avant nous ont hélas déjà vécu les déchirements qui s'annoncent chez nous entre certains administrés intéressés par le projet et les autres qui n'auront plus qu'à le subir.  
Avions-nous besoin de ça ? Nos territoires méritent la sérénité plutôt que la zizanie qui ne manquera pas de s'installer même parfois entre les gens du même hameau.
- Le projet ne s'inquiète pas des recommandations du schéma régional éolien validé par le Préfet de région  
Le schéma indique notamment :
  - \* « l'implantation des éoliennes et des annexes d'un parc éolien sont à éviter dans les sites Natura 2000 et les zones humides » *Nous sommes dans ce cas de figure.*
  - \* « la transformation des paysages par l'implantation d'éoliennes entraîne une modification de la perception sociale et des valeurs attachées au paysage ..... ces valeurs ont une incidence économique : le tourisme notamment mais aussi la valeur du foncier » *Il faudrait s'en préoccuper.*
  - \* les paysages naturels : « Atteinte forte au site ... les projets d'éoliens ne pourront être acceptés que de manière exceptionnelle » *Ne sommes nous pas dans ce cas de figure ?*
  - \* « paysages ruraux patrimoniaux : l'introduction d'objets industriels entre en conflit avec l'échelle humaine et le fonctionnement du territoire » *Ne sommes nous pas dans ce cas de figure ?*
  - \* « la concertation est indispensable tout au long du processus »  
*Ce dossier a avancé dans une totale opacité. Les gens ont été tenus à l'écart des informations qui pourraient les affoler et leur faire prendre conscience de la situation.*
- Seulement quelques élus ont eu à se prononcer pour initialiser le projet. Un référendum aurait été nécessaire. La population avait son mot à dire il y a plusieurs années déjà compte tenu de l'importance du sujet et de son impact.

**Bien d'autres arguments pourraient encore être développés**

Le Maire Pascal PONCET

Le nouveau conseil municipal s'est prononcé contre ce projet par 14 voix contre et une abstention